

## **Ecoute violences conjugales**

En collaboration avec le Département provincial des Affaires sociales, l'Administration communale met à la disposition de ses visiteuses(eurs) tous les renseignements concernant les services d'aide en matière de violences conjugales. On peut les contacter via le 0800/30030 ou [www.ecouteviolencesconjugales.be](http://www.ecouteviolencesconjugales.be)

Patrice Lefebvre, Echevin de l'Enseignement, de la Jeunesse, des Sports, de l'Action sociale et des Villages.